

Deuxième partie



*Lignes directrices de soutien pour la mise en œuvre
de Vers la vie d'adulte : Protocole de transition
de l'école à la communauté pour les élèves
avec des besoins spéciaux*

Planification de la transition centrée sur la personne

Planification centrée sur la personne

Les élèves passent par différentes phases transitionnelles durant leurs années scolaires, de la prématernelle à l'école, du primaire aux années intermédiaires, des années intermédiaires au secondaire, et de l'école à la vie d'adulte. Ces transitions impliquent souvent des changements dans le milieu, les rôles et responsabilités, les besoins et les relations sociales. La transition de l'école à la vie d'adulte entraîne des changements substantiels dans la vie des élèves et de leur famille.

La planification centrée sur la personne cherche à fournir les services et soutiens qui répondent aux besoins particuliers de la personne. Pour ce faire, la participation de l'élève est cruciale, et ses intérêts, ses forces et ses circonstances sont les facteurs primordiaux à considérer. Un processus de planification centrée sur la personne réunit des intervenants clés qui travaillent de concert à établir un plan de transition qui répond aux besoins de l'élève, en utilisant les ressources existantes ou, dans certains cas, en revendiquant de nouveaux services ou des services améliorés.

Une planification de la transition centrée sur la personne peut comprendre ce qui suit :

- poursuivre des intérêts dans des domaines d'études et continuer une vie scolaire active après l'âge de 18 ans
- célébrer l'achèvement des études secondaires à une cérémonie de remise des diplômes avec les pairs, puis changer d'orientation pour se concentrer sur la préparation à la vie et au travail avec le soutien continu de l'école
- combiner expériences de bénévolat et expériences de travail par l'intermédiaire de l'école
- changer l'orientation des études vers une participation véritable à la vie communautaire (bénévolat, loisirs) avec de plus en plus d'indépendance ou d'interdépendance;
- terminer les études secondaires après quatre ans et passer au soutien d'un prestataire de services pour adultes;
- se préparer à poursuivre des études postsecondaires après l'école secondaire.

Planification de la transition centrée sur la personne

Les forces et les besoins de chaque élève sont toujours uniques et peuvent nécessiter de nombreux services coordonnés pour une transition réussie. Le niveau de rendement actuel de l'élève dans tous les domaines de transition devient une partie du profil de l'élève qui influence la planification de sa transition. Considérer les forces et les besoins individuels de l'élève aide à réaliser une transition réussie.

Buts et objectifs

Le but de la planification de la transition centrée sur la personne est d'aider l'élève à avoir une qualité de vie optimale en tant qu'adulte dans la communauté. Une équipe efficace doit faire ce qui suit :

- déterminer les intérêts, les préférences, les forces et les besoins de l'élève
- faire participer l'élève et la famille au processus de transition et les aider à prendre conscience de leurs capacités
- accroître la capacité de l'élève de participer véritablement à la vie communautaire
- déterminer les options possibles pour la vie de l'élève après l'école (p. ex. loisirs, études ou vie en société)
- déterminer et obtenir les ressources et soutiens requis pour une transition réussie
- veiller à ce que des plans de mise en œuvre soient faits
- faire participer l'élève, la famille et les autres membres de l'équipe à la réalisation des plans

Pratiques efficaces en planification de transition

Il faut prendre en compte les principes suivants dans la planification de la transition :

1. planification précoce et coordonnée
2. participation de l'élève, des parents et du réseau de soutien
3. collaboration de l'équipe
4. approches inclusives et axées sur la communauté
5. développement la capacité d'autodétermination et l'autonomie sociale de l'élève
6. approches globales et fonctionnelles

1. Planification précoce et coordonnée

Commencer la planification tôt donne à l'équipe assez de temps pour comprendre l'élève et ses besoins, développer son potentiel, obtenir les ressources nécessaires et explorer les possibilités. Pour être efficace, la planification de la transition doit revoir les buts, les activités, les rôles et responsabilités des membres de l'équipe à mesure que l'élève vieillit.

2. Participation de l'élève, de la famille et du réseau de soutien

La participation de l'élève et de la famille (parents, frères et sœurs, grands-parents) est fondamentale pour que le processus de planification de la transition reflète bien les besoins, les intérêts et les capacités de l'élève.

L'élève est le membre central de l'équipe de planification de la transition. Son rôle est particulièrement crucial dans la détermination des résultats et la prise de décisions. Le rôle de l'élève dans la planification de la transition comprend ce qui suit :

- assister à des réunions de planification données, si possible
- faire connaître ses intérêts, ses compétences et ses espoirs pour l'avenir
- participer aux évaluations destinées à déterminer ses compétences et besoins actuels
- déterminer les résultats visés par la planification de la transition
- exprimer son opinion dans le processus de prise de décision

- s'acquitter de sa part de la responsabilité d'atteindre les résultats visés du plan

Les parents sont des membres cruciaux de l'équipe qui peuvent veiller à ce que la planification de la transition reflète les intérêts, le bien et les valeurs de l'élève. Le rôle suggéré des parents est, entre autres :

- comprendre le processus de planification de la transition et obtenir les renseignements pertinents
- assister aux réunions sur le PEP et le PTP
- communiquer ce qu'ils savent des intérêts, des forces et des besoins de leur enfant
- aider leur enfant à se fixer des buts qu'il peut réaliser avec un effort
- offrir leur opinion et participer au processus de prise de décision de la planification de la transition
- encourager et aider leur enfant à participer à la planification de la transition
- se renseigner sur les ressources et services offerts, maintenant ou après la fin des études
- aider leur enfant à s'acquitter des responsabilités qui lui sont assignées dans le plan de transition
- aider leur enfant à acquérir autonomie et autodétermination dans la vie de tous les jours
- visiter diverses options de placements ou programmes pour aider leur enfant à prendre des décisions sur ses options pour le futur (p. ex. résidence, travail, loisirs)
- communiquer de l'information sur le progrès de leur enfant

Stratégies pour soutenir la participation de l'élève

- voir l'ordre du jour des réunions de l'équipe à l'avance avec l'élève
- renseigner l'élève sur le processus général de planification de la transition
- aider l'élève à comprendre son rôle et ses responsabilités dans la planification de la transition et l'importance de sa participation
- utiliser un système de suppléance à la communication pour l'élève s'il a de la difficulté à communiquer
- veiller à ce que l'élève ait assez de possibilités et de temps pour exprimer son opinion et de prendre des décisions
- donner une touche personnelle et cordiale aux réunions de planification de la transition en invitant des personnes avec qui l'élève est à l'aise et en créant un environnement accueillant pour l'élève (p. ex. préparer une collation, faire jouer de la musique, prévoir des sièges confortables)

Stratégies pour favoriser la participation des parents

- clarifier le rôle et les responsabilités des parents dans le processus
- entretenir de fréquentes communications avec les parents sur les besoins et progrès de l'élève
- les renseigner sur l'objet, le processus et les principales décisions de la planification de la transition (p. ex. renseignements sur le web, livrets, soirées d'information)
- les renseigner sur les programmes et services offerts dans la communauté et comment y avoir accès (p. ex. salons d'information sur la transition, visites de prestataires de services pour adultes, livrets)
- prévoir les réunions de planification de la transition de façon à ce qu'ils puissent y assister aisément
- leur donner l'ordre du jour de la réunion à l'avance
- veiller à ce qu'ils aient la chance d'exprimer librement leur opinion et de soulever leurs inquiétudes durant les réunions

Avec l'élève et la famille, les membres du réseau de soutien de l'élève qui peuvent apporter une contribution utile à la planification de la transition devraient être invités à participer à la planification. Le réseau de soutien peut comprendre les frères et sœurs, des amis, des porte-parole, les parents nourriciers, des membres du personnel du foyer de groupe, etc.

3. Collaboration de l'équipe

La planification de la transition peut englober de nombreux partenaires de diverses disciplines et organisations y compris des divisions scolaires, du gouvernement, des organismes désignés, des prestataires de services, des porte-parole, de Justice Manitoba et de la communauté. Il est critique de former et de maintenir une équipe coopérative afin de soutenir efficacement l'élève avec des besoins spéciaux dans sa transition d'un système de soutien à un autre.

Une approche coopérative permet aux membres de l'équipe de communiquer et d'échanger information et ressources. Une planification de la transition efficace, responsable et sans accroc dépend de la coopération de l'équipe. Il est également crucial de clarifier le rôle et les responsabilités des membres.

4. Approche inclusive et axée sur la communauté

Quelles que soient la gravité et la complexité des besoins d'un élève, chaque personne a le droit d'être incluse comme membre de la communauté pendant ses années scolaires et sa vie d'adulte. Pour un élève avec des besoins spéciaux, des expériences limitées dans la communauté et un

manque de contact avec des compagnons de son âge sont des indicateurs d'un potentiel limité de vie communautaire inclusive. Il est important pour l'élève de faire partie de communautés inclusives tant au sein de l'école qu'en dehors de celle-ci pour atteindre ses buts dans des domaines tels les rapports sociaux et l'emploi. Dans une école inclusive, la planification de la transition doit prévoir des expériences et une instruction inclusives pour l'élève avec des besoins spéciaux, autant que possible.

5. Développement de la capacité d'autodétermination et de l'autonomie sociale de l'élève

Développer la capacité d'autodétermination et l'autonomie sociale de l'élève enrichit la planification de sa propre transition et la qualité de sa vie d'adulte dans la communauté. Pour ce, il faut fixer des résultats spécifiques à l'élève dans des domaines tels que :

- prise de décision
- résolution de problème
- prise d'initiative
- autogestion

La famille, l'école et les autres membres de l'équipe doivent aider l'élève à trouver et à saisir les occasions de développer et d'exercer sa capacité d'autodétermination et son autonomie sociale dans sa routine quotidienne. L'élève peut avoir besoin d'entraînement pour ce qui suit :

- exprimer ses préférences et intérêts personnels
- communiquer ses volontés et besoins aux autres

- prendre des décisions et en expliquer les raisons
- reconnaître les problèmes ou difficultés dans une situation donnée et trouver des solutions
- prendre conscience de situations dans lesquelles il doit faire preuve d'autonomie sociale (p. ex. discrimination, harcèlement, mauvais traitements, etc.) et savoir comment réagir
- se fixer des buts et agir pour atteindre ces buts

6. Approche globale et fonctionnelle

La planification de la transition nécessite une approche globale et fonctionnelle qui s'étend à des domaines tels qu'aptitudes professionnelles, compétences sociales, vie autonome, santé, habiletés de la vie quotidienne et connaissances scolaires. Pour les élèves qui ont des habiletés de la vie quotidienne limitées et de la difficulté à généraliser les compétences apprises, l'équipe de transition doit se concentrer sur l'acquisition de compétences fonctionnelles utiles pour la vie adulte dans la communauté. Bien des élèves avec des besoins spéciaux ont besoin d'instruction et de soutien poussés et ciblés pour acquérir bon nombre des compétences que d'autres acquièrent dans leurs expériences quotidiennes. En outre, l'enseignement des compétences fonctionnelles aux élèves avec des besoins spéciaux peut être combiné à des expériences dans la communauté (p. ex. expériences de travail, achats dans les magasins ou opérations bancaires, comment utiliser les transports) dans des situations où l'élève sera probablement appelé à les utiliser.

Préparation des réunions

Des réunions bien organisées sont essentielles à l'efficacité de la planification de la transition centrée sur la personne. Le responsable du cas et les autres membres de l'équipe doivent veiller à ce qui suit :

- Les rêves d'avenir de l'élève et sa vision du futur doivent être la norme visée par l'équipe de planification.

- La planification doit être orientée sur les résultats, avec des buts réalisables et un plan de mise en œuvre et de vérification des résultats.
- La planification doit se concentrer sur les forces, les intérêts et les espoirs de l'élève, et sur les soutiens requis, plutôt que sur les déficiences de l'élève.
- La planification doit respecter et refléter le milieu de l'élève (p. ex. valeurs familiales, mode de vie, culture, vie communautaire).

Horaire, fréquence et lieu

Les réunions de planification peuvent être des réunions en bonne et due forme ou des réunions sans formalités. Les réunions sans formalités peuvent être tenues aussi souvent que nécessaire, n'importe quand pendant l'année, et peuvent consister en communications par téléphone, courriels ou entretiens directs. Il faut tenir une réunion officielle de planification de la transition au moins une fois par année. Les résultats pour l'année doivent être décidés peu après le début de l'année scolaire.

Le responsable du cas doit fixer la date, l'heure et le lieu des réunions de façon à faciliter le plus possible les choses aux participants. Il est important que les réunions soient accessibles et commodes pour l'élève et les parents.

Qui devrait assister à la réunion?

Le responsable de cas chargé de la planification de la transition doit consulter l'élève et les parents pour savoir qui inviter aux réunions sur le PEP ou le PTP. L'équipe de base comprend l'élève, les parents ou le tuteur légal ou les SEF, et le responsable du cas. Les amis ou porte-parole de l'élève sont aussi les bienvenus si leur présence apporte du soutien ou des renseignements importants.

Bien que de nombreux professionnels et autres fournisseurs de soutien (p. ex. enseignants, administrateurs, spécialistes, prestataires de services communautaires, porte-parole, etc.) puissent participer à la planification de la transition de l'élève, l'équipe peut inviter uniquement les personnes qui sont directement

touchées par les points à l'ordre du jour à une réunion donnée. Le responsable du cas doit consulter l'élève et la famille pour savoir qui ils aimeraient inviter à une réunion.

Déroulement de la réunion

Les réunions de planification doivent considérer les besoins d'apprentissage prioritaires de façon holistique (p. ex. emploi, logement, gestion personnelle, santé, participation à la communauté, loisirs, etc.) afin de déterminer les besoins de l'élève et de coordonner les services. Le travail des participants à la réunion peut comprendre :

- échanger de nouveaux renseignements sur l'élève
- déterminer les lacunes dans la connaissance que l'équipe a de l'élève
- établir ou mettre à jour le profil de l'élève
- évaluer le progrès et les résultats de la planification préalable ou décrire le niveau de rendement actuel
- parler des options de soutiens pour adultes et des critères, ainsi que des contacts à prendre
- établir les priorités que le plan devrait viser
- déterminer les résultats spécifiques à l'élève et les objectifs de rendement
- dresser des plans de mise en œuvre

- définir et mettre à jour les rôles et responsabilités
- déterminer les responsabilités relatives à la rédaction, la mise à jour et la communication du PEP ou du PTP

Pour une liste de contrôle décrivant les étapes de la tenue d'une réunion de planification, voir l'annexe F.

Outils de planification centrée sur la personne

Certaines équipes voudront peut-être utiliser des outils spécifiques de planification centrée sur la personne pour la planification de la transition. Deux outils qui sont couramment utilisés sont : Making Action Plans (MAPS) et Planning Alternative Tomorrows with Hope (PATH).

Pour de plus amples renseignements sur MAPS et PATH, voir l'annexe E

Stratégies pour favoriser la coopération de l'équipe

- créer une atmosphère positive, respectueuse et accueillante
- éviter l'emploi de jargon
- établir une vision commune et une mission partagée
- veiller à ce que chaque membre connaisse bien l'objet du processus de planification de la transition
- clarifier les rôles et responsabilités
- établir des plans de mise en œuvre précis avec des échéances prescrites, et surveiller le processus et les résultats
- établir un réseau de communication entre les membres (p. ex. téléphone, courriel, réunions régulières)
- établir des ententes pour un travail d'équipe coopératif et les documenter

Le leadership du responsable du cas chargé de la planification de la transition est particulièrement crucial pour la coopération au sein de l'équipe

Processus de planification de la transition

La planification de la transition peut suivre le même processus que la planification du plan éducatif personnalisé (PEP). Au Manitoba, PEP est un terme global qui désigne tout plan écrit établi par une équipe pour répondre aux besoins individuels d'un élève. Les équipes des écoles, y compris les familles, sont probablement familières avec le processus du PEP. Ce qui peut arriver à partir de la 9^e année est que le processus de planification du PEP de l'élève commence à avoir une nouvelle optique, les domaines et résultats spécifiques à l'élève axés sur les besoins pour la transition devenant prioritaires à mesure que la fin des études secondaires approche.

La planification de la transition consiste en quatre étapes compatibles avec l'établissement d'un plan éducatif personnalisé :

1. déterminer la direction
2. rassembler de l'information
3. établir le plan de transition
4. mettre en œuvre et revoir le plan

1. Déterminer la direction

La première étape du processus est la détermination des principaux membres de l'équipe par le responsable de cas chargé de la planification de la transition. L'équipe comprendra les personnes qui travaillent présentement avec l'élève à titre de membres de l'équipe du PEP de l'élève. L'équipe devrait aussi regrouper les personnes qui travailleront avec lui à mesure qu'il se prépare à quitter l'école. Il peut s'agir de travailleurs communautaires de Services à la famille et Logement Manitoba, de l'INCA, de la Society for Manitobans with Disabilities, de l'Association canadienne des paraplégiques inc., des organismes de services à l'enfant et à la famille et des programmes et services des offices régionaux de la santé. Les prestataires de services communautaires et les membres du réseau de soutien peuvent aussi avoir un rôle à jouer dans des aspects individuels de la planification de la transition.

Selon les besoins de l'élève et ses circonstances individuelles, certaines personnes seront des membres permanents de l'équipe tandis que d'autres participeront en fonction des besoins ou sur demande.

Après la détermination des membres de l'équipe, déterminer la direction peut impliquer ce qui suit :

- renseigner les membres sur le processus de transition
- clarifier le rôle et les responsabilités des membres
- décider d'un processus pour la coopération et l'échange d'information

2. Rassembler de l'information

Observation et évaluation sont des constantes de la planification de la transition. Elles aident l'équipe à vérifier les besoins de l'élève pour la transition et à fixer des résultats appropriés.

L'équipe peut rassembler de l'information sur :

- la vision que l'élève a de son avenir ainsi que ses intérêts, ses espoirs et ses compétences (avec la contribution de la famille et du réseau de soutien s'il y a lieu)
- le milieu de l'élève, sa famille et sa communauté (p. ex. langue, culture, mode de vie, etc.)
- le niveau de rendement actuel de l'élève, ses expériences, ses forces et ses besoins
- les compétences ou connaissances dont l'élève a besoin pour une transition réussie
- les ressources et services offerts dans la communauté
- les adaptations, les appareils et accessoires fonctionnels et les thérapies dont l'élève a besoin de façon continue comme soutiens

Pour rassembler cette information, l'équipe peut :

- faire des évaluations fondées sur le programme d'études
- collecter des échantillons de travail
- interviewer l'élève, les parents, les enseignants ou d'autres employés de soutien
- obtenir des répertoires ou des listes de l'élève, des parents ou du personnel de soutien
- obtenir des observations sur l'élève dans divers milieux précis (p. ex. en classe, à la maison, dans le milieu de travail, dans les magasins, etc.)
- examiner les documents existants (p. ex. dossier scolaire, PEP ou PTP précédent, évaluations)

- guider l'élève dans la préparation d'un portfolio de carrière
- évaluer les compétences précises de l'élève dans divers milieux concrets (p. ex. professionnelles, comportementales, scolaires)
- faire des évaluations diagnostiques (tests cognitifs ou adaptatifs officiels ou non officiels)

Mon portfolio de carrière, je m'en occupe
– Guide d'utilisation :

Vous trouverez des lignes directrices conçues pour aider les élèves du Manitoba à préparer un portfolio de carrière à l'adresse :

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/ped/carriere/portfolio/index.html>

3. Établir le plan personnalisé

Choisir les priorités en matière de besoins d'apprentissage

Les adultes qui réussissent essaient de parvenir à un équilibre dans leur vie de tous les jours. La planification de la transition nécessite aussi un équilibre entre divers domaines :

- A. acquisition continue de savoir
- B. emploi et développement de carrière
- C. formation de réseaux sociaux et inclusion
- D. vie autonome dans la communauté

Bien que les résultats prioritaires de la planification de la transition puissent varier d'un élève à l'autre, l'équipe doit veiller à régler toute préoccupation dans ces domaines de transition.

Pour avoir des renseignements sur l'établissement de résultats annuels spécifiques à l'élève, voir l'annexe G

A. Acquisition continue de savoir

i) Études postsecondaires

Certains élèves peuvent choisir de faire des études postsecondaires après l'école secondaire. Les personnes handicapées ont droit à des adaptations raisonnables dans les

établissements d'enseignement postsecondaires. Les établissements postsecondaires peuvent exiger des aptitudes ou des préalables précis pour l'admission qui demandent souvent une préparation de longue haleine, tels que des crédits ou cours particuliers. L'équipe de planification de la transition peut apporter le soutien suivant à l'élève :

- explorer les domaines qui intéressent l'élève ainsi que ses forces et ses besoins
- soutenir ses capacités d'autodétermination et son autonomie sociale
- aider l'élève à acquérir les compétences requises pour faire des études postsecondaires (p. ex. stratégies d'étude efficaces, capacités en lecture et en écriture, utilisation d'un ordinateur, communication)
- se renseigner sur les conditions d'admission aux établissements d'enseignement postsecondaires
- déterminer les services offerts aux personnes handicapées dans les établissements postsecondaires
- aider l'élève à faire ses demandes
- obtenir des appareils et accessoires fonctionnels et vérifier la portabilité du matériel spécialisé d'un système de soutien à un autre

Pour avoir des renseignements sur les établissements d'enseignement postsecondaires au Manitoba, voir le site web d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation :
<http://www.edu.gov.mb.ca/ael/unicoll/index.html>

ii) Autres programmes communautaires et options de formation

Les élèves qui choisissent de ne pas faire d'études postsecondaires peuvent gagner à suivre d'autres programmes communautaires ou options de formation pour améliorer leur vie professionnelle ou communautaire après avoir quitté l'école. L'équipe de planification de la transition doit veiller à ce que l'élève et sa famille soient capables d'obtenir de l'information sur les ressources communautaires offertes.

Pour avoir des renseignements sur les programmes communautaires et formations destinés aux Manitobains avec des besoins spéciaux, voir <http://www.contactmb.org/>

La Division Jeunesse Manitoba est un lien aux services et programmes pour les jeunes adultes, de l'éducation à l'emploi en passant par le permis de conduire et les projets environnementaux. www.edu.gov.mb.ca/mb4youthdivision/index_fr.html

B. Emploi et développement de carrière

Pour bien des citoyens, travailler est le principal moyen de parvenir à l'indépendance, de contribuer à la société, de former des rapports sociaux et de développer leur estime de soi. C'est pourquoi ce domaine est particulièrement important dans la planification de la transition des élèves avec des besoins spéciaux. Certains élèves peuvent avoir besoin de soutiens personnalisés particuliers pour leur développement de carrière. Grâce au développement de carrière, l'élève peut :

- obtenir des crédits de cours secondaires
- apprendre et exercer des compétences sociales préalables à l'exercice d'un métier
- acquérir des compétences reliées à l'employabilité
- étoffer son curriculum vitae et son portfolio de carrière
- entrer en contact avec des gens dans le monde des affaires
- rajuster ses attentes en matière d'emploi, explorer des possibilités d'emploi et concentrer sa recherche d'emploi

C. Formation de réseaux sociaux et inclusion

Ce domaine peut englober la formation d'amitiés, la coopération avec les autres et la participation à des activités sociales et culturelles. Les domaines sur lesquels l'équipe de planification de la transition peut se pencher comprennent :

- développer les compétences sociales
 - offrir et demander de l'aide
 - négocier lors de conflit
- accroître les occasions d'intégration sociale et de réseautage
 - accroître le plus possible les placements inclusifs parmi des pairs et dans le grand public
 - explorer intérêts, passe-temps, bénévolat et loisirs
- rencontrer les personnes qui sont en interaction avec l'élève pour les aider à
 - comprendre les caractéristiques, les forces et les faiblesses de l'élève
 - communiquer aisément et avec succès avec l'élève

Le programme d'études du Manitoba en développement de carrière

Le programme d'études du Manitoba en développement de carrière a été conçu par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour aider les écoles à préparer les élèves en vue de leur future vie professionnelle. Les cinq thèmes suivants compris dans le programme exploration vie-travail du Manitoba peuvent guider la planification de la transition de tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux :

- gestion personnelle
- exploration de carrière
- apprentissage et planification
- recherche et conservation d'emploi
- expériences de travail dans la communauté

D. Vie autonome dans la communauté

Ce domaine porte sur toutes les questions de gestion personnelle, de participation à la communauté et d'autonomie sociale auxquelles un adulte autonome fait face dans la communauté.

Par exemple :

- gestion personnelle
 - tâches ménagères quotidiennes, telles que cuisine, ménage, achats
 - soins personnels, hygiène
- participation à la communauté
 - vote
 - accès aux établissements et ressources communautaires
- autonomie sociale
 - conscience de soi (forces, faiblesses, besoins particuliers)
 - conscience des risques et mauvais traitements possibles et des moyens de les prévenir ou d'y faire face

Pour certains élèves, accroître l'autonomie nécessite une formation précise et du soutien. Pour être efficaces, l'instruction et l'aide doivent être combinées à des expériences dans la communauté, là où ces compétences seront le plus probablement utilisées. Puisque de nombreuses activités faites dans le milieu familial impliquent ces aptitudes à la vie autonome, la collaboration avec la maison est nécessaire pour aider l'élève à développer et généraliser les compétences nécessaires à la vie quotidienne.

4. Mettre en œuvre et revoir le plan

La mise en œuvre efficace du plan nécessite une communication suivie entre les membres de l'équipe. Il faut aussi fixer des résultats d'apprentissage précis, mesurables, réalistes, appropriés et d'une durée définie accompagnés de stratégies d'enseignement et d'évaluation pratiques et efficaces.

Les résultats d'apprentissage spécifiques doivent être :

- précis : rédigés en termes clairs et sans ambiguïté
- mesurables : permettre de décrire, d'analyser et d'évaluer le rendement de l'élève
- réalistes : possibles à atteindre pour l'élève
- appropriés : importants pour l'élève
- d'une durée définie : possibles à atteindre dans un délai précis, généralement une année scolaire

Les résultats d'apprentissage et stratégies d'enseignement fixés doivent être bien compris par tous les membres de l'équipe qui travaillent quotidiennement avec l'élève. La mise en œuvre du plan comprend aussi ce qui suit :

- obtenir la coopération, les partenariats, les ressources et les services appropriés pour mettre le plan en œuvre
- maintenir une communication continue avec l'élève, les parents et les autres membres de l'équipe
- surveiller le progrès de la mise en œuvre
- réviser et adapter le plan au besoin
- communiquer le progrès et les résultats du plan aux membres de l'équipe
- revoir et mettre le plan à jour tous les ans

Résolution des problèmes et règlement des différends

La planification de la transition regroupe plusieurs personnes qui travaillent ensemble à un but commun. Les différences d'opinions sont un élément naturel des relations de travail. Parfois ces différences mènent à des désaccords ou des différends. Le règlement informel des différends est un processus de résolution de problème coopératif et créatif.

Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des parents et des collectivités est un ouvrage de référence destiné aux écoles et divisions scolaires pour leurs politiques et pratiques locales de règlement des différends.

Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités est affiché à : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/resolution/index.html>

